

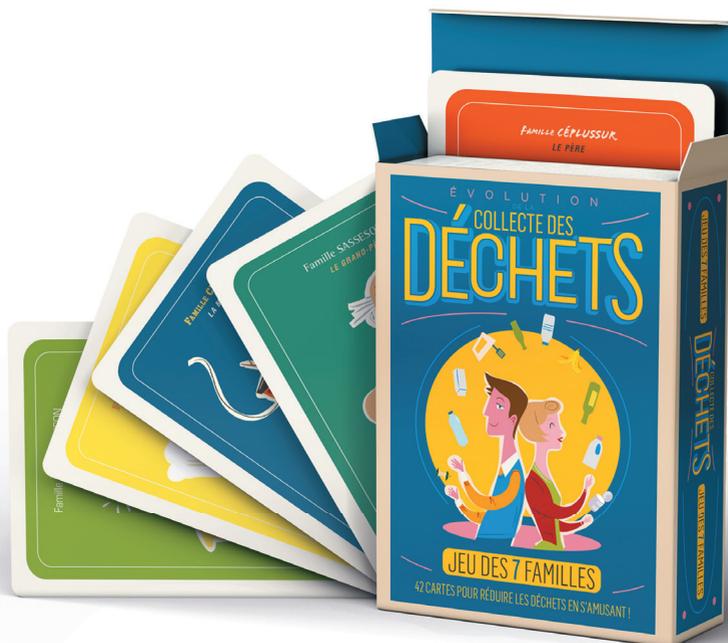
---

# GUIDE DU TRI

## REDON Agglomération

---

La collecte des déchets évolue,  
à nous de jouer !



# Embarquement immédiat pour la RÉDUCTION des DÉCHETS



## UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS, c'est l'affaire de tous et de REDON Agglomération !

La réduction des déchets et le développement du tri sont les deux axes majeurs de la politique « déchets » de REDON Agglomération qui s'est engagée dans une démarche **Zéro Déchet** en incitant à ne pas gaspiller, mieux consommer, réparer les biens abîmés, recycler davantage, composter.

Afin d'encourager toutes les bonnes pratiques, le service de collecte évolue, en s'adaptant aux besoins des usagers. En facilitant le tri et la collecte, le service mènera naturellement à la réduction des déchets et du coût de leur traitement !

	2010	2017	2020
ORDURES MÉNAGÈRES kg/hab./an	199	179	120
PAPIERS kg/hab./an	21	18	28
VERRES kg/hab./an	44	41	45
EMBALLAGES kg/hab./an	16	20	30
<b>TOTAL</b> kg/hab./an	<b>280</b>	<b>258</b>	<b>223</b>

OBJECTIFS      RÉALISÉS      RÉALISÉS      À ATTEINDRE →

Réduction grâce à la prévention et au transfert vers les déchèteries

## COLLECTE FACILITÉE + TRI AMÉLIORÉ = DÉCHETS VALORISÉS

### 4 GRANDES ÉVOLUTIONS

1

#### 2 BACS INDIVIDUELS POUR TOUS

En 2018, tous les usagers seront équipés de **deux bacs individuels collectés à leur porte.**

2

#### UN TRI PLUS SIMPLE, POUR TOUS LES EMBALLAGES

Les consignes de tri concernent **l'ensemble des emballages**. Les sacs, les films plastiques et les pots de yaourts seront à trier dans le bac jaune ! **Il n'y a plus de sacs jaunes.**

3

#### DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES PLUS ACCESSIBLES

Pour encourager le tri et le recyclage, le nombre de Points d'Apports Volontaires (PAV) pour les verres, papiers, journaux augmente, afin de disposer **d'une borne pour 250 habitants.**

4

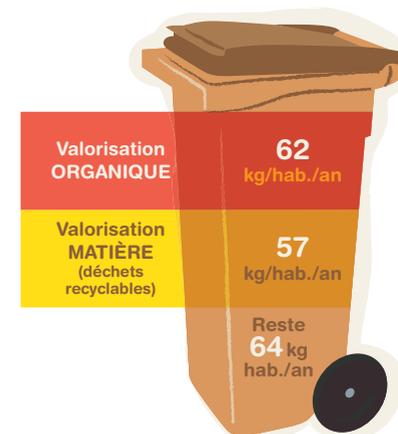
#### LA TARIFICATION INCITATIVE, PLUS JUSTE

La Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) évolue vers une Redevance Incitative (RI). Plus équitable **elle permet de payer pour les déchets réellement produits.**

### PLUS D'ATOUTS POUR MOINS D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES !

Après avoir optimisé le tri, le recyclage, le compostage, le réemploi, vos ordures ménagères résiduelles devraient nettement s'alléger. De près de 40 % !

Des mesures sur notre territoire indiquent que près de 119 kg / hab. / an de déchets peuvent être valorisés dans les bacs à ordures ménagères !



**Il reste encore beaucoup de choses à trier ou à mettre au compost.**

L'arrivée de la Tarification Incitative (au lieu de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) encourage cette démarche de valorisation.



## LA TARIFICATION INCITATIVE

Chaque ménage paye en fonction des quantités de déchets ménagers jetées. Ce système « à la carte » est plus **responsabilisant et plus équitable** car il est proportionnel au service rendu et non plus à la valeur locative de l'habitation.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

1

BAC ÉQUIPÉ  
D'UNE PUCÉ ÉLECTRONIQUE



Le bac marron est équipé d'une puce électronique.

Le camion de collecte lit la puce et enregistre chaque levée du bac à ordures ménagères pour permettre l'édition d'une facture.

2

LECTURE DE LA PUCÉ  
PAR LE CAMION DE COLLECTE



La tarification comprend un abonnement fixe et des coûts variables supplémentaires en fonction du nombre de levées du bac à ordures ménagères (pas le bac jaune, même s'il est pucé).

3

ENREGISTREMENT DE LA LEVÉE



Après analyse de la collecte pendant l'année 2019 et ajustement d'une grille tarifaire, la tarification incitative sera effective en 2020.

4

CALCUL  
DE LA REDEVANCE



### CE QUI CHANGE

#### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, c'est quoi ?

La TEOM est un impôt prélevé sur l'avis de Taxe Foncière. Elle peut être répercutée dans les charges des locataires.

Cette taxe n'est pas liée à la production de déchets des foyers taxés mais à la valeur du bien bâti.

#### Des règles du jeu plus intéressantes.

Jusqu'en début 2019, les premiers bilans de la collecte seront étudiés pour établir un barème de tarifs. Après une facture de sensibilisation « à blanc\* », les factures « au réel » seront éditées en 2020.

**Ce qui laisse à chacun le temps de trouver comment mieux trier et réduire ses déchets. Aujourd'hui, plus de 6 millions de français sont déjà passés à la tarification incitative !**

#### \* C'est quoi une facture à blanc ?

C'est une facture fictive, qui permet de connaître le coût du service (**elle n'est pas à payer**). Elle correspond au nombre de fois où l'utilisateur sort son bac pendant la période d'observation.



## LES BONS ATOUTS DE LA PRÉVENTION

Piochez quelques idées simples et efficaces pour réduire la production de déchets !

### DANS LA CUISINE

- Faire une liste de courses pour éviter les achats superflus.
- Privilégier les aliments en vrac.
- Vérifier les dates de consommation.
- Bien conserver les aliments et les placer dans le réfrigérateur : le premier entré est le premier sorti.
- Adapter les quantités servies au nombre de convives.
- Cuisiner, congeler ou donner les restes.
- Privilégier l'eau du robinet = éviter les bouteilles plastiques.
- Acheter en vrac ou à la coupe en utilisant des sacs et boîtes réutilisables.
- Opter pour les éco-recharges.
- Favoriser le fait maison pour les produits d'entretien, les conserves, les cosmétiques.

**En plus, c'est sain !**



### BON À SAVOIR

Avec 2 poules, recyclez les restes de repas de 4 personnes !

Avec le compost, vous valorisez près de 40 kg de déchets par an !

### DANS LE JARDIN

**Composter les bio-déchets, c'est un jeu d'enfant !**

Dans un bac ou à même le sol dans un coin du jardin, il est facile de réduire ses déchets avec le compostage :

- Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas.
- Essuie-tout, marc de café, sachets de thé.
- Mélangez équitablement déchets de jardin et déchets de cuisine.
- Mélangez les déchets humides (déchets de cuisine, l'herbe coupée, les pousses vertes) et les déchets secs (feuilles, branchages, pailles, sciures) en couches minces alternées.
- Limitez l'apport de protéines animales (laitage, viande, poisson) à de petites quantités.
- Remuez régulièrement votre compost pour l'aérer.
- Le compostage en tas convient aux gros volumes.

**Vous obtiendrez un amendement de qualité pour vos plantes, semblable à du terreau.**



### QUE FAIRE DES VÉGÉTAUX ?

- Les broyer et les réutiliser en paillage dans le jardin.
- Utilisez une tondeuse « mulching » qui laisse sur le sol l'herbe finement coupée, apportant ainsi des nutriments à la pelouse.

### VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN ?

Un composteur collectif existe peut-être près de chez vous ? Retrouvez la carte des composteurs collectifs sur [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh).

### L'ATOUT REDON AGGLOMÉRATION !

Des subventions sont accordées aux associations qui font l'acquisition d'un broyeur, avec une aide à l'achat à hauteur de 500 €.

# On garde le rythme avec LE TRI SÉLECTIF



## LES BONS ATOUTS DE LA PRÉVENTION

Emballages cartons



Emballages plastiques



Emballages métalliques



### NOUVEAU !

Ils rejoignent la famille  
des plastiques  
dans le bac jaune :  
tous les emballages  
plastiques



### MÉMO BAC JAUNE

- Mettre les emballages en vrac dans le bac.
- Ne pas imbriquer les emballages entre eux.
- Bien vider les emballages, inutile de les laver.
- Laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons.

## LE TRI DU PAPIER

La plupart de nos journaux sont désormais imprimés sur du papier recyclé. Profitez du renforcement des Points d'Apports Volontaires (PAV) pour encore améliorer le recyclage du papier.

### DANS LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE « PAPIER »

Journaux  
Magazines



Publicités  
Prospectus



Courriers  
Enveloppes



Catalogues  
Annuaire



Cahiers  
Blocs-notes



Tous les autres papiers  
(papier cadeau et craft)



### À NOTER

Vous comptiez jeter des livres ? Et si vous pensiez au don, à la revente, à l'échange.

### MÉMO-PAPIER

- Inutile d'enlever les agrafes, spirales, trombones...
- Inutile de froisser ou de déchirer les papiers.
- La confidentialité des papiers collectés est assurée : vous pouvez recycler en toute tranquillité !

Retrouvez la carte des Points d'Apports Volontaires (PAV) et les consignes pour le tri sur [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

## LE RECYCLAGE DU VERRE

Sur le territoire de REDON Agglomération, la multiplication des Points d'Apports Volontaires (PAV) vous aide à trier encore plus de verre.

### DANS LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE « VERRE »



• Bouteilles



• Pots et bocaux en verre

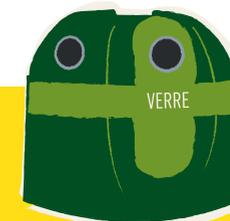


### INTERDITS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Les morceaux de vitres cassées,
- Les miroirs brisés, les ampoules,
- La porcelaine

### MÉMO-VERRE

- À déposer en vrac dans le conteneur, sans sac.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- À déposer sans couvercle, ni bouchon (à mettre dans le bac jaune).



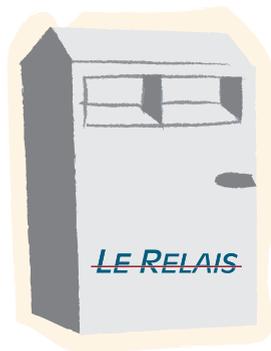
Retrouvez la carte des Points d'Apports Volontaires (PAV) et les consignes pour le tri sur [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

## LES TEXTILES AUSSI !

Vêtements, linges et chaussures ont aussi droit à une nouvelle vie, si vous les déposez dans les bornes appropriées.

### A DÉPOSER EN BORNES-RELAIS

- Vêtements propres, même déchirés ou abîmés.
- Linges de maison : draps, rideaux, serviettes, torchons...
- Chaussures liées par paire.
- Petite maroquinerie : ceinture, sacs à main, portefeuille...



### MÉMO-TEXTILE

- Les vêtements et tissus doivent être déposés secs et propres dans des sacs d'un volume adapté au conteneur.

Des bornes relais sont aussi disponibles en déchèterie et dans vos communes.

Retrouvez la carte des bornes relais sur [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

## EN PLEINE FORME AVEC LES RECYCLERIES !

### NE JETEZ PLUS !

Faites jouer l'économie circulaire en donnant les objets, vêtements ou meubles dont vous n'avez plus l'usage dans les recycleries. Des locaux sont également aménagés dans les déchèteries pour accueillir vos dépôts. **Offrez une seconde vie à vos objets !**

#### RECYCLE ET DON

2 et 5 rue de la Mairie  
44290 Conquereuil  
**02 40 87 91 90**

#### LA BOUTIQUE SOLIDAIRE

9 rue des Dolmens  
35550 Pipriac  
**02 23 30 99 05**

#### LA REDONNERIE

Rue de Briangaud  
35600 Redon  
**02 57 71 00 35**

Retrouvez les horaires sur [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh).



Également, le nouveau site [www.recupventeici.bzh](http://www.recupventeici.bzh), permet de donner ou de vendre entre voisins.

# LA DÉCHÈTERIE,

## ça sauve des tonnes de matériaux



## LA DÉCHÈTERIE, ÇA SAUVE DES TONNES DE MATÉRIAUX

Tous les abonnés au service de collecte (habitants et professionnels) peuvent accéder aux déchèteries munis d'une carte.

### À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

- Les huiles.
- Les textiles.
- Les verres.
- Les déchets volumineux cassés.
- Le mobilier.
- Les matériaux de déconstruction (hors matériaux dangereux comme l'amiante).
- Les cartons.
- Les cartouches d'encre.
- Les déchets dangereux comme les peintures et solvants.
- Les radiographies.
- Les piles et batteries.
- Les équipements électroniques électriques, les lampes.
- Les ferrailles.
- Les déchets verts.

### NOUVEAU !

L'accès aux déchèteries sera réservé aux titulaires d'une carte distribuée par REDON Agglomération lors de la distribution des bacs ou sur demande.

### POUR UN PASSAGE EN DÉCHÈTERIE RÉUSSI

- Volume maximum de dépôt par jour : 4 m<sup>3</sup>.
- Véhicules autorisés jusqu'à 3,5 Tonnes.
- L'accès des professionnels est réglementé.

## MÉMO-DECHÈTERIE

- Préparez votre venue : triez vos déchets par matériau, pliez vos cartons.
- Les déchets dangereux uniquement dans leur emballage d'origine.
- Pour certains déchets (lampes, huiles, déchets dangereux et électriques...), les professionnels doivent recourir à des prestataires spécifiques.

En cas de doute, un agent d'accueil répondra à vos questions.

## PENSEZ-Y !

### Donner au lieu de jeter :

Un espace réemploi est disponible sur certaines déchèteries.

### Vos déchets sont encombrants ?

Il est recommandé de venir accompagné pour le déchargement, **l'agent d'accueil n'a pas pour mission de décharger les véhicules.**

## CAS PARTICULIERS

Pour des raisons de sécurité, d'environnement ou de meilleur réemploi, certains déchets n'entrent pas dans les catégories triées en déchèteries... mais sont acceptés dans d'autres filières !

Ordures ménagères	>	Bac marron couvercle gris
Médicaments, piquants	>	Pharmacie affiliée
Bouteilles de gaz	>	Reprises par le distributeur
Déchets explosifs	>	Contacteur la gendarmerie
Cadavres d'animaux	>	Contacteur l'équarrissage

## BON À SAVOIR

Lors d'un achat d'appareil électrique, de matelas, de sommier, les distributeurs ont l'obligation de reprendre votre ancien équipement ou matériel.

## LES HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

### ALLAIRE

#### ZI Sainte-Anne

Mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h

Lundi et samedi 9h-12h et 14h-17h30

### AVESSAC

#### Zone artisanale

Mercredi et vendredi 14h-17h

Samedi 9h-12h

### GUÉMENÉ-PENFAO

#### PA du Pays de Guémené, rue des Boisseliers

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi

14h-17h30

Samedi 9h-12h et 14h-17h30

### PLESSÉ

#### Lieu-dit Les Batailles

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h

Samedi 14h-17h30

### RENAC

#### Route de la Chapelle

Mercredi et vendredi 14h-17h

Samedi 9h-12h

### SAINT-NICOLAS-DE-REDON

#### ZI des Bauches

Lundi, jeudi et vendredi 9h-12h

Mercredi 9h-12h et 14h-17h30

Samedi 14h-17h30

### SAINT-VINCENT-SUR-OUST

#### La Vacherie

Lundi et jeudi 14h-17h30

Mercredi et samedi

9h-12h et 14h-17h30

### SAINTE-MARIE

#### ZA La Lande du Guenet

Lundi, jeudi et vendredi 14h-17h30

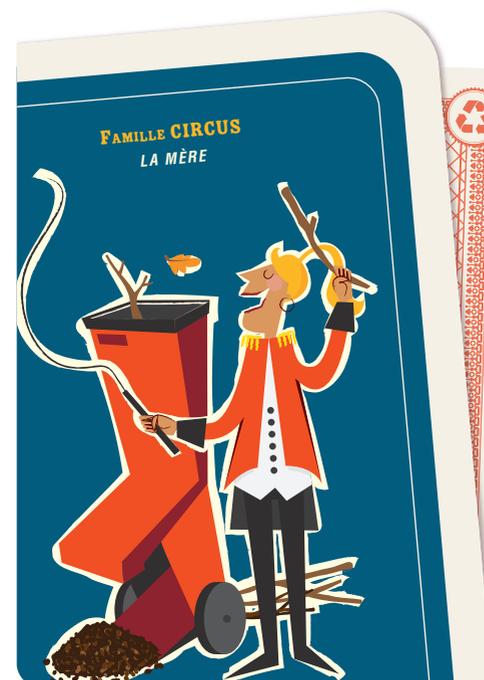
Mercredi et samedi

9h-12h et 14h-17h30

## LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE MARDI.

Retrouver la carte des 8 déchèteries sur

[www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)



## POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, REDON AGGLOMÉRATION FAIT ÉQUIPE AVEC TOUS LES HABITANTS !

Le service déchets de REDON Agglomération reste à votre disposition pour vous aider à mieux trier et à réduire vos déchets.

- Un bac cassé ?
- Un bac trop petit ?
- Un problème de collecte ?
- Un changement de situation à signaler ?
- Un doute sur les règles de tri ?
- Besoin d'une carte pour la déchèterie ?



### PLUS D'INFOS, DES QUESTIONS ?

Contactez le service Environnement  
de REDON Agglomération au

02 99 72 54 92 ou [contact@redon-agglomeration.bzh](mailto:contact@redon-agglomeration.bzh)

**REDON**  
Agglomération  
Bretagne Sud